

30 jan 2025 -08:53

Football et sécurité : des sanctions plus sévères pour des stades plus sûrs

1 194 PV pour infractions à la loi sur le football transmis par la police à la DG Sécurité & Prévention (SPF intérieur) pour la saison 2023-2024. Cette augmentation de 13,5 % par rapport à la saison précédente montre que la lutte contre les comportements inappropriés dans nos stades se renforce. Et ce ne sont pas les seuls chiffres marquants...

Des sanctions plus sévères

Comme durant la saison précédente, la DG Sécurité & Prévention a imposé une sanction pour un peu moins de 90% de ces procès-verbaux. Néanmoins, les sanctions ont été plus sévères que jamais :

- La durée moyenne des interdictions de stade a augmenté de 40 %, soit au total 16 930 mois d'interdiction.
- L'amende administrative moyenne a également augmenté de 40 %, pour un montant total de 890 350 €.



Top trois des infractions

1. Incitation à la haine ou à la violence, coups et blessures dans le stade: Cette infraction reste la catégorie la plus courante avec 38,27 % du total de PV malgré une baisse de 9,2 % par rapport à la saison précédente. Bien que la proportion ait diminué, ces infractions restent problématiques, surtout quand on voit par ailleurs la gravité de la violence physique augmenter.
2. Possession, manipulation ou lancement d'objets pyrotechniques : La pyrotechnie reste un problème persistant dans nos stades. En 2023-2024, plus d'un quart de toutes les infractions (26,13 %) étaient liées à l'utilisation ou à la possession de feux d'artifice et autres moyens pyrotechniques, avec une augmentation de 22 % du nombre de PV.
3. Jet ou lancé d'objets : Le nombre de PV pour cette infraction a diminué de 10 %, et la part dans le total est passée de 24,52 % (2022/2023) à 19,51 % (2023/2024), plaçant désormais cette catégorie à la troisième place.

Renforcement de la loi sur le football

Le renforcement de la loi sur le football a eu un impact clair lors de la saison 2023-2024. Entrée en vigueur en juin 2023, cette loi permet au gouvernement d'agir de manière plus stricte et efficace contre les comportements inappropriés dans les stades de football. Cette application plus stricte est en ligne avec les objectifs du plan d'action "Ensemble pour un football sûr". Lancé en 2022, ce plan d'action permet au SPF Intérieur (DG Sécurité & Prévention), à la Pro League, aux clubs professionnels, à l'Union Royale Belge des Sociétés de Football-Association et à la police de collaborer ensemble pour créer un environnement de football sûr

|| Les chiffres des sanctions du SPF Intérieur montrent que la nouvelle loi sur le football a un effet clair. Jamais auparavant des sanctions aussi sévères n'ont été prononcées pour la violence et le vandalisme dans le football que lors de la saison passée. En tant que gouvernement, nous envoyons ainsi un signal clair. Nous devons maintenir l'attention sur la sécurité dans le football en haut de l'agenda politique, même ||
dans la prochaine législature.

Annelies Verlinden
ministre de l'Intérieur

Des investissements toujours plus soutenus dans la prévention

Bien que les chiffres illustrent une répression plus stricte, la prévention reste une composante essentielle de la politique de sécurité. C'est pourquoi la DG Sécurité & Prévention lance régulièrement des appels à projets et subventionne des projets aux solutions innovantes pour un environnement toujours plus sûr dans et autour de nos stades. Nous pouvons citer entre autres le Projet de lutte contre le racisme et la discrimination (2021), l'E-learning et numérisation de la formation de base des stewards (2022) ou encore le projet Imagerie structurelle et sensibilisation à la pyrotechnie dans le football professionnel belge.

De plus, la DG Sécurité & Prévention poursuit sa collaboration active avec des partenaires tels que la Fondation des Brûlés pour lutter contre l'utilisation de moyens pyrotechniques dans les stades. Car sa priorité sera toujours de garantir la sécurité des supporters dans et autour de nos stades.

SPF Intérieur - Direction générale Sécurité et Prévention
Rue du Commerce 96
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 33 24
<https://www.besafe.be>

Magalie Smet
Responsable de la communication (NL)
+32 478 10 51 37
magalie.smet@ibz.be

Komlan Toulassi-Mensah
Responsable de la communication (FR)
+32 473 85 07 34
komlan.toulassimensah@ibz.be

Ophélie Boffa
Porte-parole (FR)
0479 713 645
ophelie.boffa@ibz.be